



Choix couleur des murs bail commercial

Par **qotillon**, le **18/04/2024** à **16:11**

Bonjour j'ai racheté un fonds de commerce le bailleur est la mairie tout est rénové du sol au plafond par le bailleur et nous locataire refaisons l'intégralité de l'agencement intérieur

La mairie veut nous imposer des couleurs aux murs sous prétexte que ce sont eux les proprio et que ce sont eux qui paient le pei tre hors je pense que nous avons le choix sachant que cela doit convenir à l'agencement les tendances et nos goûts

Merci vos retours

Par **Pierrepauljean**, le **18/04/2024** à **17:11**

bonjour

y a t il des précisions dans votre bail concernant l'aménagement intérieur?

Par **qotillon**, le **18/04/2024** à **17:18**

Non mais si je fais référence à un bail privé le propriétaire ne peut pas obliger un locataire sur le choix des couleurs quand cela reste raisonnable. De plus l'agencement intérieur d'un bar doit être attirant pour le client et en lien avec le mobilier et l'ambiance que l'on veut y mettre merci vos retours

Par **Pierrepauljean**, le **18/04/2024** à **17:21**

vous pourrez repeindre quand vous serez dans les lieux

Par **qotillon**, le **18/04/2024** à **17:31**

Oui bien sûr toujours faisable mais 4 murs déjà du retard sur le planning donc si nous devons fermer pour refaire je vois pas l'intérêt

Ce que je veux savoir c'est si légalement le locataire d'un bail commercial peut imposer ses couleurs au bailleur pour éviter d'avoir a refaire derrière d'autant plus en pleine saison

Par **Pierrepauljean**, le **18/04/2024** à **17:36**

si le donneur d'ordre est le bailleur, le locataire ne peut rien imposer